PARIS TERRES D'ENVOL
ARRIVÉ LE:

3 0 JAN. 2020

Courrier N° 3 5 Monsieur le Président de
Original Copie Paris Terres d'Envol
BP 10018

93601 Aulnay sous-bois cedex

Monsieur le Président

Vos services viennent de me signaler une erreur que j'ai faite lors de la collecte des observations émises sur le registre électronique ; j'ai repris en observation 21 celle qui avait été déjà indiquée en 17 et donc oublié la 21 ce dont je vous prie de bien vouloir m'excuser.

L'observation 21 de Monsieur Redon, Président de Environnement 93 était :

Vous trouverez ci-joint notre avis sur la révision du PLU de Dugny, (la pièce jointe est reprise ci-dessous).

ENVIRONNEMENT 93 UNION DES ASSOCIATIONS D'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS

Association départementale agréée
Membre de France Nature Environnement – Be de France
nurs consisonnement93, fr Affiliée à France Nature Environnement.

Gagny 3 décembre 2019

Objet : Enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Dugny.

L. Information du Public.

Village des médias.

Le document ci-dessous nurait du être présent dans les documents mis à dispositions du public. https://www.ouvrages-olympiques.fr/wp-content/uploads/2019/10/Brochure-SOLIDEO-Village-desm%

C3%A9dias sept-2019-1.pdf

Zonage du PLU.

21. Zonage « AUjop ».

La présentation du village des médias par la Solidéo ne correspond pas au zonage défini dans le PLU. La Figure-1 ci-dessous précise la correction à apporter à ce zonage, la partie « Nord » devant être transformée en « Ni »

(Les 2 schémas ne se copient pas).

22. Zonage « UZ ».

L'article 5 paragraphe 5.2 de la zone UZ spécifie que « la part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables n'est pas règlementée » ; pour répondre à la directive

gouvernementale concernant l'arrêt de l'artificialisation des sols et les directives du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer qui préconise la désimperméabilisation des sols, cet article doit être changé

comme suit :

Article 5.2 : en zone UZ , 25% minimum de la surface de l'unité foncière doivent être traités en espaces verts décomposés comme suit :

* 20% minimum de l'unité foncière en pleine terre,

+ 5% minimum de le surface de l'unité foncière en espaces verts complémentaires.

23. Zonage « N ».

Emprise au sol:

Le PLUi de Plaine Commune préconise sur son territoire une emprise au sol de 0.1% de la superficie totale du terrain sur les secteurs Natura 2000 ; pour une cohérence du site Natura 2000 de Seine-Saint-

sur le territoire de Dugny l'emprise au sol de 10% doit être ramenée à 0.1% pour le zonage Nn2000. 3. « Pigeonnière » .

Modifier le zonage de la « Pigeonnière » en Nn2000 pour être cohérent avec l'ensemble du site Natura 2000 du Parc Georges Valbon.

(2 photos qui ne se copient pas)

4. Aire des Vents.

Le PLU doit mentionner les dispositions engagées pour conserver à l'Aire des Vents sa destination « Evénémentielle »,

Cette destination est également mentionnée dans les projets de la MGP.

Le PLU doit préciser les engagements du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis pour préserver l'accès à la pratique cycliste aux associations et clubs sportifs.

5. Aéroports de Paris (ADP),

Dans le cadre de ses activités ADP projette des opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 hectares.

Ces projets sont répertoriés dans la demande d'examen au cas par cas sous le Nº F01119P0218. Un de ces projets concerne la commune de Dugny et consiste en la création d'une plateforme de stockage de matériaux.

(Voir Figure-3 ci-dessous). Ne se copie pas.

Ce projet est à l'encontre de toutes les prescriptions visant à stopper l'imperméabilisation des sols, et ne peut être autorisé en l'état. Les surfaces déjà artificialisées sur le site ADP doivent être favorisées pour ce type d'activité.

Francis Redon.

Président Environnement 93

Les remarques faites par Monsieur Redon sur le zonage ont été soulevées par le commissaire enquêteur dans le thème 5 et le maître d'ouvrage y a répondu.

Je vous renouvelle, Monsieur le président mes excuses pour cette erreur et vous adresse mes très sincères salutations.